

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1 (PSC1)

Pour Qui? Pourquoi?

Le PSC1 initie le plus grand nombre de citoyens aux rudiments des premiers secours.

Le PSC1 est accessible à tous ceux qui veulent connaître les gestes de base de premiers secours, à partir de 10 ans.

Le PSC1 repose sur l'apprentissage de gestes et la réalisation lors de cas concrets où les formateurs simulent des accidents.

Le PSC1 est valable « à vie » mais il est recommandé de suivre une formation continue tous les 2 à 3 ans pour se « rafraîchir la mémoire ». Une attestation de formation continue vous sera est délivrée.

La Formation

Programme

- Prévention des accidents de la vie courante
- Protection, alerte et protection des populations
- Alerte
- Obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- Hémorragies externes
- Plaies
- Brûlures
- Traumatismes
- Malaises
- Perte de connaissance (PLS / RCP)

Validation

Un Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes ayant assistées à toute la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

**Pour tous renseignements
Contactez-nous
Tel: 07 89 80 14 63
Mail: udps34@anps.fr**

